



APPEL À CONVOYEURS ÉTÉ 2023



Comme tous les ans, nous sommes à la recherche de convoyeurs pour accompagner les enfants en colos CCAS.

Être convoyeur c'est quoi ?

- ☀️ C'est accompagner des enfants jusqu'à leur lieu de vacances en bus ou en train en veillant à leur sécurité



Qui peut être convoyeur ?

- ☀️ TOUS les agents actifs ou retraités, leurs conjoints et leurs enfants majeurs

Pourquoi un appel à convoyeur si tôt alors que les colos d'été sont encore loin ?

- ☀️ Parce qu'une fois que les enfants sont affectés (les résultats tomberont le 20 avril 2023), une réunion a lieu entre toutes les CMCAS de notre secteur afin de définir qui met les convoyeurs pour chaque lieu et date.

Le fait de connaître à l'avance les disponibilités des convoyeurs permet, lors de cette réunion, à l'agent de la CAS de les affecter immédiatement et de les prévenir au plus tôt de leur lieu de destination.

Cela permet également aux agents de votre CAS en charge des colos d'avoir une visibilité sur les volontaires et de ne pas se retrouver en difficulté de recherche.

Pourquoi être convoyeur ?

- ☀️ Pour que vos enfants ou les enfants de vos collègues puissent continuer à partir en colo...



Où vais-je aller ?

- ☀️ Vous pouvez faire le trajet jusqu'à la colo ou jusqu'à une gare parisienne. C'est lors de la réunion de préparation que les trajets sont définis puisqu'ils doivent être en corrélation avec les autres CMCAS ainsi qu'avec les horaires de train.

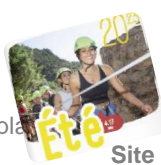
Combien de temps cela va prendre ?

- ☀️ Si vous faites un voyage national, vous devez être absent 2 jours par trajet (cf tableau en 2^{ème} page).
- ☀️ Si vous faites un voyage régional ou jusqu'à Paris, le trajet « aller-retour » se fait sur la même journée.
 - ⇒ Mais, quelle que soit la destination vous avez la possibilité de nous demander des billets de train spécifiques si vous souhaitez rester un peu plus longtemps sur place.

Comment faire si je travaille ?

- ☀️ Si votre chef de service valide votre absence en dehors de votre période de congés annuels, la CAS s'occupe d'effectuer une demande de détachement afin que la Direction prenne en charge **1 journée** au titre du voyage. Si vous devez être absent un 2^{ème} jour, il faudra le poser en congés.

**N'hésitez plus, inscrivez-vous en complétant le formulaire
AVANT VENDREDI 28 AVRIL 2023
Les enfants comptent sur vous !**



CONVOYAGES ÉTÉ 2023



Pour tous renseignements vous pouvez contacter
 Malia FRASCA ✉ cmcas705@asmeg.org
Document à retourner par courrier ou mail au plus tard le vendredi 28 avril 2023

NOM **Prénom**

Portable **@**

VOUS ÊTES :

RETRAITÉ(E)

AYANT-DROIT Merci de préciser : CONJOINT ENFANT MAJEUR

ACTIF Entreprise d'appartenance* : UEM réséda efluid régie

Vous pouvez convoier plusieurs fois : OUI NON

Vous souhaitez effectuer le ou les convoies avec :**

REGIONAL					
JUILLET	S22	jeudi 13		mercredi 19	
	S23	jeudi 13		mercredi 26	
	S30	jeudi 20		mercredi 26	
AOÛT	S43	mardi 1		lundi 7	
	S44			lundi 14	
	S56	mardi 15		lundi 21	
	S58	mercredi 16		dimanche 20	
	S63	samedi 19		vendredi 25	
NATIONAL					
JUILLET	S1	jeudi 13		mercredi 26	
	S2	mardi 11		vendredi 28	
	S3	vendredi 21			
AOÛT	S4	mardi 1		lundi 14	
	S5	mardi 1		lundi 21	
	S6	mercredi 16		vendredi 25	

*Après avoir validé votre absence avec votre chef de service, la demande de détachement, **en dehors de votre période de congés**, est formulée par la CAS auprès de votre entreprise qui la validera et acceptera de prendre en charge **1 journée** au titre du convoi. Le 2^{ème} jour sera à poser en congés.

Pour un premier convoi, vous serez **obligatoirement accompagné par un convoier expérimenté.

MERCI !

Date et signature :